

L'Assemblée Générale de La Rochelle du 29 mars 2008 a approuvé le Plan de Structuration Territoriale (PST)

Objectifs du PST

Garantir un développement pérenne de la fédération et en conséquence augmenter son nombre de licenciés en permettant à chaque citoyen de pratiquer les activités de la fédération dans un club à proximité de son lieu d'habitation.

Pour cela, il faut :

- organiser un maillage cohérent de clubs sur l'ensemble du territoire.
- améliorer la qualité d'accueil et de service auprès des licenciés à tous les échelons de la fédération.
- recruter des agents de développement au niveau des comités territoriaux.
- donner de l'autonomie, augmenter l'efficacité dans nos structures.
- avoir suffisamment de cadres formés (bénévoles et professionnels).
- favoriser l'accueil de nouveaux licenciés en particulier des jeunes.

Moyens mis en œuvre

Pour atteindre ces objectifs, la FFME propose :

- **Un soutien technique**
 - un service vie associative.
 - un [espace club](#) sur le site FFME qui s'étoffera, petit à petit, de dossiers concernant les clubs et comités.
 - une foire aux questions ([FAQ](#)) sur le site FFME pour répondre à vos interrogations.– des rencontres régionales qui se poursuivent...
- **Des aides financières :**
 - pour aider les emplois des comités territoriaux et des clubs.
 - pour aider la création de clubs.

Des aides financières avec quel budget ?

Chaque année, la FFME reverse une part de la cotisation des licences aux CR et aux CD. Ce reversement est automatique, et les CR et CD perçoivent, plus ou moins, en fonction du nombre de licenciés.

L'idée est de faire évoluer la somme attribuée au reversement :

- la part attribuée au reversement automatique se poursuit
- une part sera destinée aux aides financières du PST :

Des aides financières pour quoi ?

- [Faciliter le recrutement d'agent de développement d'un CR ou d'un CD](#)
- [Participer au financement de l'encadrement des écoles d'escalade](#)
- [Favoriser la création de club en partenariat avec les CD](#)

La commission PST composée d'élus de différents niveaux de la fédération et de cadres techniques étudie les demandes d'aides financières et propose l'attribution des aides.

Le comité directeur de la fédération valide les décisions.

La commission est composée des membres suivants :

Membres de droit :

- Pierre You (Président)
- Pierre-Henri Paillason (Directeur Technique National)

Membres :

- Daniel Coisy
- Luc Chabrol
- Alain Carrière
- Claude Chemelle
- Jean-Jacques Nivet
- Jean-Charles Herriau
- Sylvie Viens

Echéancier :

2 campagnes de financement chaque année

Date limite de dépôt des dossiers	Commission PST	Approbation Comité Directeur
30 avril	Mi-mai	Comité Directeur de juin
31 octobre	Mi-novembre	Comité Directeur de novembre

Renseignements, conseils :

Pour toute question, n'hésitez pas, [Sylvie Viens](#), Conseillère technique en charge du développement, est disponible pour vous répondre.

Exemples : une aide pour étudier le montage du poste, des modèles de contrats de travail, des idées pour financer le poste...